

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DÉVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2026 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 22 janvier 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mirella Deloignon, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed (arrivé à 18h27), Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Ridez Yoann, Hébert François, Thiessé Stéphanie, Neyt Lucie, Nectoux Béatrice, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Belhadj Lazreg, Cornelis Annie, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Guillet Dorothée à Dufour Xavier, Colin Emilie à Boutin Annie, Nicolle Nadia à Duchaussoy Vincent, Arnoult Mickaël à Belhadj Lazreg, Michelin Martine à Fahy Noëlle.

Le pouvoir de Jaha Mohamed à Ridez Yoann a été utilisé pour le vote de la première délibération uniquement.

Etaient absentes : Maupu Edwige, Prévost Pauline.

Secrétaire de séance : Stéphanie Thiessé.

Madame Fahy prend la parole pour signaler que le PV est incomplet car les propos tenus par Monsieur Gambier lors des échanges sur les modalités du vote de la carte scolaire n'ont pas été restitués. Après vérification, aucune intervention de Monsieur Gambier n'est audible sur l'enregistrement audio, le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2025 est adopté.

**N°26-01 Budget Primitif 2026 Ville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de voter le Budget Primitif 2026 établi conformément à l'instruction M57.

Abstention : 0

Contre : 8 : Duchaussoy Vincent (pouvoir de Nicolle Nadia), Fahy Noëlle (pouvoir de Michelin Martine), Belhadj Lazreg (pouvoir de Arnoult Mickaël), Cornélis Annie, Colin Yannick.

Pour : 23 : Deloignon Mirella, Dufour Xavier (pouvoir de Guillet Dorothée), Boutigny Annette, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie (pouvoir de Colin Emilie), Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Gambier Dominique, Delahaye Joël, Deme Abdoul-Aziz, Leroux Sandrine, Desnoyers Nathalie, Vitoux Emmanuel, Cheval Alexandre, Ridez Yoann (pouvoir Jaha Mohamed), Hébert François, Thiessé Stéphanie, Neyt Lucie, Nectoux Béatrice.

#### **N°26-02 Autorisation de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) - réhabilitation du groupe scolaire Blum**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de l'autorisation de programme et de la répartition des crédits de paiements.

#### **N°26-03 Fixation des taux d'imposition 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique les taux de l'an dernier.

#### **N°26-04 Subventions aux associations**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à verser les subventions.

#### **N°26-05 Convention pour le traitement des déchets issus des services techniques 2026-2031**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le SMEDAR ainsi que tous les actes en découlant.

#### **26-06 Modification du tableau des effectifs du personnel municipal**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

#### **26-07 Plan de formation 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de formation de l'année 2026.

#### **26-08 Crédit d'un comité social territorial commun entre la commune et le CCAS de Déville lès Rouen**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un Comité Social Territorial commun pour les agents de la commune et du C.C.A.S. de Déville lès Rouen,
- de placer ce Comité Social Territorial auprès de la commune de Déville lès Rouen.

**26-09 Détermination du nombre des représentants titulaires du personnel du comité social territorial (CST) et représentativité femmes / hommes au vu de la situation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel membres du Comité social territorial commun concerné et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- de prévoir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur tout ou partie des questions sur lesquelles le comité social territorial commun émet un avis

**26-10 Achat de cadeaux de fin de cycle aux élèves des écoles municipales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'achat de cadeaux de fin de cycle pour les enfants des écoles publiques de la commune.

**Je soussignée Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie  
avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal  
du 29 janvier 2026 le 3 février 2026.**

**Comporte trois (3) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie  
située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 02 février 2026, à Déville lès Rouen

Le Maire,

Mirella Deloignon



